



Week-end Louveteaux et Baladins 23-24-25 février 2024



Les informations

Adresse du gîte : « La Solmania »
Rue St Fiacre, 12
4630 SOUMAGNE

Entrée du Gîte : Rue Pierre Curie, 24 4630 SOUMAGNE (école St Joseph)

Arrivée : Vendredi 23 février à 19h00 un repas est prévu à leurs arrivées

Retour : Dimanche 25 février à 11h00.

Les rendez-vous du vendredi et du dimanche seront au gîte directement.

Prix du séjour : 30 € par enfant à verser sur le compte Louveteaux pour le samedi 17 février au plus tard.

Le paiement finalise l'inscription de votre(vos) enfant(s).

BE83 3630 8543 5115 [Louveteaux OA002]

Qui est concerné par ce week-end ?

Les Baladins et les Louveteaux.

Liste du matériel à emporter

- Ton uniforme complet : pull + foulard
- Vêtements pour deux jours (sous-vêtements, ...)
- Pantoufles et chaussures de marche
- Nécessaire de toilette (essuies, gant de toilettes, savon ...)
- Pyjama

ATTENTION !

Tu ne dois surtout pas oublier de prendre :

- Un lit de camp (matelas gonflable déconseillé car peu résistant)
- Un oreiller et un sac de couchage

Contacts pour les week-ends **Louveteaux** et **Baladins**

- ✓ **Indri (Chil) :** 0478/83.35.55
- ✓ **Renardeau :** 0491/25.53.29

Pourquoi venir aux weekends ?

C'est une occasion incroyable de s'amuser, de découvrir de nouvelles choses et de rencontrer de nouveaux amis. Les animateurs seront là pour s'assurer que tout le monde passe un bon moment et que les enfants sont en sécurité. Ils sont aussi là pour répondre à toutes tes questions et te rassurer si tu as des préoccupations. Un weekend est la meilleure façon de découvrir la vie en gîte en attendant le camp du mois d'août qui durera 5 jours pour les Baladins et 10 jours pour les Louveteaux. Tu vas passer un excellent moment et revenir avec de merveilleux souvenirs.

Un weekend Louveteaux et Baladins ?

Les weekends Baladins et Louveteaux se passe au même endroit (nous unissons nos forces). Cela dit, les Baladins vivront un weekend bien différent des Louveteaux. S'il est vrai que certaines activités se vivront en commun, ainsi que les repas, la majorité du temps les animations sont réalisées et adaptées pour l'âge des Baladins et pour celui des Louveteaux. Les Baladins et les Louveteaux vivront donc deux weekends différents, mais sous le même toit.

Besoin de co-voiturage ?

Vous avez de la place dans votre voiture pour les trajets ou au contraire vous n'avez pas de véhicule pour conduire votre enfant au week-end ?

Dans les deux cas, n'hésitez pas et faites-le nous savoir afin que nous puissions organiser un co-voiturage permettant à chaque animé de se rendre au week-end.

Pourriez-vous pour cela remplir et rendre le talon ci-dessous pour le samedi 17 février au plus tard afin que l'organisation puisse se faire.



ORGANISATION D'UN CO-VOITURAGE

Talon à rendre pour le 17 février à l'animateur responsable

Je soussigné parent de

- Dispose de place(s) libre(s) dans mon véhicule et accepte de faire du co-voiturage pour l'aller et le retour
- Ne dispose pas de places disponibles dans mon véhicule mais conduirais mon/mes enfants.
- Ne dispose d'aucun moyen de transport et demande donc places dans un véhicule pour l'aller et le retour.

Remarques ou précisions éventuelles :

.....
.....



AUTORISATION PARENTALE



Coordonnées de l'animateur responsable du groupe :

Prénom, nom : **Sébastien Raucq**
Adresse complète : **Rue Adolphe Dumont, 57**
4051 Vaux-sous-Chèvremont

A compléter par le parent/tuteur :

Je soussigné(e) (prénom, nom) :

- père
- mère
- tuteur
- répondant

Autorise (NOMS, Prénoms) :

-
-
-
-
-
-
-
-

à participer aux Weekends des Baladins et des Louveteaux de l'unité scout 2^{ème} Ourthe-Amblève de **Vaux-sous-Chèvremont** qui se dérouleront du **23/ 02/ 2024** au **25/ 02/ 2024** inclus à **4630 Soumagne**.

Pour cette période :

- Je le/la place sous l'autorité et la responsabilité de ses animateurs.
- Je marque mon accord pour que soient administrés, uniquement en cas de nécessité, les médicaments repris de manière exhaustive dans la fiche santé.
- Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de mon enfant par le responsable de centre de vacances ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale à défaut de pouvoir être contacté personnellement.
- Les animateurs m'ont informé du programme d'animation en ce compris les modalités d'organisation des activités et déplacements en autonomie (activités et déplacements de patrouille par exemple).

Fait à le

Signature :

